



Assemblée générale

Distr. générale
20 janvier 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Conclusions et recommandations des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales*

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa décision 2/102, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de poursuivre leurs activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme, et de mettre à jour les études et rapports pertinents.
2. Dans sa résolution 2004/76, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de publier chaque année les conclusions et recommandations formulées par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, de sorte que la mise en œuvre de celles-ci puisse être examinée plus avant. La Commission a également prié le Haut-Commissaire de continuer à établir une compilation électronique complète et régulièrement mise à jour, par pays, des recommandations faites par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, là où il n'en existe pas encore. Au paragraphe 29 de l'annexe de sa résolution 65/281, l'Assemblée générale a prévu que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) continuerait à tenir à jour des informations complètes et facilement accessibles sur les procédures spéciales.
3. Le Secrétaire général appelle l'attention du Conseil des droits de l'homme sur les conclusions et recommandations qui figurent dans les rapports annuels et les additifs s'y rapportant, soumis par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales au Conseil en 2015, à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions¹.
4. En 2015, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont présenté 134 rapports au Conseil des droits de l'homme.

* Le présent rapport a été présenté après la date limite afin que des renseignements sur les faits les plus récents puissent y figurer.

¹ Disponibles sur le site Web du HCDH à l'adresse suivante : www.ohchr.org.



I. Vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme

5. À la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme, les 18 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ci-après, dont 11 titulaires de mandat thématique et 7 titulaires de mandat par pays, ont présenté leurs rapports :

- Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable;
- Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels;
- Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation;
- Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard;
- Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme;
- Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées;
- Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction;
- Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels;
- Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants;
- Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités;
- Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée;
- Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran;
- Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar;
- Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967;
- Expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme;
- Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti;
- Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Mali.

6. Le Conseil a également pris note du compte rendu oral de l'Expert indépendant chargé de surveiller la situation des droits de l'homme en République centrafricaine.

7. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont présenté des rapports sur leurs visites dans 10 pays. Le Rapporteur spécial sur la torture a également présenté un rapport de suivi sur sa mission au Tadjikistan et en Tunisie.

8. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont en outre présenté un rapport sur les communications qu'ils avaient tous envoyées. Les Rapporteurs spéciaux sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et la torture ont présenté des rapports contenant des observations sur les communications transmises aux gouvernements et les réponses reçues.

9. Le Président du Comité de coordination des procédures spéciales a présenté le rapport de la vingt et unième réunion annuelle des rapporteurs spéciaux, experts indépendants et présidents des groupes de travail des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, y compris des informations actualisées sur les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.

II. Vingt-neuvième session du Conseil des droits de l'homme

10. À la vingt-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, les 21 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ci-après, dont 17 titulaires de mandat thématique et 4 titulaires de mandat par pays, ont présenté leurs rapports annuels :

- Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants;
- Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités;
- Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises;
- Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants;
- Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences;
- Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays;
- Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression;
- Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association;
- Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats;
- Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible;
- Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation;
- Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale;
- Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires;
- Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique;
- Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté;
- Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste;
- Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
- Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus;

- Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée;
- Expert indépendant chargé de surveiller la situation des droits de l'homme en République centrafricaine;
- Expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme.

11. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont présenté des rapports sur leurs visites dans 25 pays. Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a également présenté un rapport de suivi sur sa mission en Inde et en Turquie, et le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants a présenté un rapport de suivi sur sa mission en Italie.

12. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont en outre présenté un rapport sur les communications qu'ils avaient tous envoyées. Les Rapporteurs spéciaux sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ont présenté des rapports contenant des observations sur les communications transmises aux gouvernements et les réponses reçues.

III. Trentième session du Conseil des droits de l'homme

13. À la trentième session du Conseil des droits de l'homme, les 16 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ci-après, dont 12 titulaires de mandat thématique et 4 titulaires de mandat par pays, ont présenté leurs rapports :

- Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine;
- Groupe de travail sur la détention arbitraire;
- Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires;
- Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux;
- Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones;
- Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable;
- Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes;
- Expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme;
- Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences;
- Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ;
- Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme;
- Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement;
- Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge;

- Expert indépendant chargé de surveiller la situation des droits de l'homme en République centrafricaine;
- Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie;
- Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan.

14. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont présenté des rapports sur leurs visites dans 18 pays. Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a présenté un rapport de suivi sur ses missions au Mexique et au Timor-Leste.

15. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont en outre présenté un rapport sur les communications qu'ils avaient tous envoyées.
